



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/49/72
S/1994/128
7 février 1994
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-neuvième session
MAINTIEN DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-neuvième année

Lettre datée du 6 février 1994, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la
République fédérative de Yougoslavie auprès de l'Organisation des
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration faite le 4 février 1994 par le Ministère fédéral des affaires étrangères de la République fédérative de Yougoslavie concernant les incidents intervenus à la frontière entre la Yougoslavie et l'Albanie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Maintien de la sécurité internationale", et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIC

Annexe

DECLARATION FAITE LE 4 FEVRIER 1994 PAR LE MINISTERE FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE FEDERATIVE DE YUGOSLAVIE

Depuis peu, les incidents à la frontière entre la Yougoslavie et l'Albanie se sont multipliés et plusieurs ressortissants albanais ont malheureusement perdu la vie en essayant d'entrer clandestinement sur le territoire de la République fédérative de Yougoslavie. Afin de voir quelles nouvelles mesures pourraient être prises pour mettre fin à ces incidents frontaliers et conformément aux engagements internationaux et bilatéraux pris d'un commun accord, la partie yougoslave a proposé à la partie albanaise de réunir, à Belgrade, en session extraordinaire, la Commission principale mixte yougoslave-albanaise des incidents frontaliers.

La normalisation de la situation à la frontière entre la Yougoslavie et l'Albanie contribuerait à la promotion des relations de bon voisinage entre ces deux pays, la République fédérative de Yougoslavie étant attachée depuis toujours au principe du bon voisinage.
